

# Synthèse des travaux législatifs fédéraux

## Objets traités en session et objets en cours

Vous trouverez dans ce document tous les objets traités en session ainsi que les objets en cours divisés par thèmes. Les modifications adoptées et les objets terminés/liquidés des sessions antérieures se trouvent dans les documents thématiques séparés (archives) >> voir en page 19.

Mise à jour et complétée par Camille Zimmermann, juriste

Etat au 24 décembre 2024

#### **Avertissement**

Ce document aborde les travaux en cours dans le domaine social. Il se concentre sur les domaines d'activités de l'Artias et en particulier sur les thèmes ayant une influence sur l'aide sociale ordinaire.

## CONTENU

ide sociale	
Pauvreté	
C AVS/AI	
Prestations complémentaires à l'AVS/AI	
ssurance-maladie	
Primes d'assurance-maladie : propositions visant à baisser leu	
VS – Prévoyance prof	
Assurance-vieillesse et survivants	
ssurances sociales - autres	
Assurance-invalidité	
Assurance-chômage	
amilles	
Proches aidants – soins de longue durée	

Migration	12
Loi sur les étrangers et l'intégration	
Asile	
Autres thèmes	15
Politique du logement	15
Droit du travail	15
Endettement	17
Lutte contre le travail au noir	18
Assurance perte de gain en cas de maladie	18
Archives des objets adoptés et liquidés/terminés	19

Objets traités en session			
Prestations complémentaires	Objets	Stade	
Prestations complémentaires à l'AVS/AI	Objet du Conseil fédéral <u>24.070</u> . Loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS/AI (Prestations d'aide et d'assistance à domicile). Modification.	<u>Décision modifiant le projet par le CN</u> le 19.12.2024. L'objet est transmis au CE.	
Assurance maladie	Objets	Stade	
	Initiative cantonale <u>23.319</u> Genève. Pour une caisse-maladie publique cantonale unique à Genève.	Le <u>CE refuse de donner suite le 10.12.2024</u> . L'objet est transmis au CN.	
	Motion 24.3608 Gutjahr. Adapter la franchise minimale aux conditions réelles.	Adoptée <u>le 16.12.2024 par le CN</u> . L'objet est transmis au CE.	
Primes d'assurance-maladie	Initiative parlementaire 22.497 Hurni. Pour en finir avec la publicité effectuée sur le dos des assurés!	Le <u>CN refuse de donner suite le 17.12.2024</u> . L'objet est liquidé.	
	Initiative parlementaire 23.466 Michaud Gigon. Un gel des primes maladie s'impose.	Le <u>CN refuse de donner suite le 18.12.2024</u> . L'objet est liquidé.	
AVS et LPP	Objets	Stade	
Assurance-vieillesse et survivants	Motion 24.3221 Stark. Pour le versement de la 13e rente AVS une fois par an.	Adoptée par le CN le 20.12.2024. L'objet est transmis au CF.	
Assurance-vieillesse et survivants	Objet du Conseil fédéral <u>24.073</u> . Mise en œuvre et financement de l'initiative pour une 13e rente AVS.	Décision conforme au projet 1 par le CE le 04.12.2024. Le projet 1 est transmis au CN.	
Famille	Objets	Stade	
Prise en charge extrafamiliale	Initiative parlementaire <u>21.403</u> CSEC-N. Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles.	Le 11.12.2024, le <u>CE décide de ne pas</u> entrer en matière sur le projet 2 et des divergences subsistent sur le projet 1. L'objet est transmis au CN.	

Objets traités en session			
Migration	Objets	Stade	
Loi sur les étrangers et l'intégration LEI	Motions <u>24.3057</u> UDC et <u>24.3511</u> Friedli. Pas de regroupement familial pour les personnes admises à titre provisoire.	Rejetées par le CE le 18.12.2024. Les objets sont liquidés.	
Loi sur les étrangers et l'integration Lei	Initiative parlementaire 23.468 Aeschi. Taxe d'entrée sur le territoire suisse pour les étrangers.	Le 18.12.2024, le <u>CN a refusé de donner suite</u> . L'objet est liquidé.	
Asile	Motion 24.3378 Friedli. Limiter le statut S aux personnes qui ont réellement besoin de protection.	Adoption partielle par le CN le 02.12.2024. L'objet est transmis au CF.	
Asile	Motion <u>24.3456</u> Gredig. Statut S. Créer des incitations à l'emploi et des perspectives d'avenir.	Rejetée <u>le 18.12.2024 par le CE</u> . L'objet est liquidé.	
Autres thèmes	Objets	Stade	
Politique du logement	Initiative parlementaire 23.465 Suter. Encourager la construction de logements d'utilité publique en accordant un droit de préemption aux communes.	Rejetée le 18.12.2024 par le CN. L'objet est liquidé.	
	Motion 24.3342 Gysin. Garantir le droit à l'indisponibilité pendant le temps libre.	Rejetée <u>le 12.12.2024 par le CN</u> . L'objet est liquidé.	
Droit du travail	Objet du Conseil fédéral <u>24.047</u> Organisation internationale du Travail. Convention no 191.	Le 18.12.2024, le <u>CN demande le renvoi au Conseil fédéral pour un rapport complémentaire</u> . L'objet est transmis au CE, qui devra trancher.	
	Motion 24.3820 CER-N. Renforcer la protection de la santé des ouvrières et des ouvriers de la construction, prolonger les délais en cas de vagues de chaleur.	Adoptée le 18.12.2024 par le CN. L'objet est transmis au CE.	

Obj	Objets en cours			
	Pauvreté			
	Motion 23.4450 Revaz	. Lutter contre la	pauvreté en reconduisant le programme de prévention et en adoptant une stratégie nationale.	
iale	CE	26.09.2024	Adoption. L'objet est transmis au Conseil fédéral.	
sociale	CSES-E	20.08.2024	Propose de rejeter la reconduction du programme, mais d'approuver la décision du CN et donc d'adopter une stratégie nationale de lutte contrat	
Aide :			pauvreté.	
¥	CN	14.03.2024	Adoption. L'objet est transmis au CE.	
	CF	21.02.2024	Propose de rejeter la motion.	
	Motion	21.12.2023	Motion 23.4450 Revaz. Lutter contre la pauvreté en reconduisant le programme de prévention et en adoptant une stratégie nationale.	
	Prestations complémentaires à l'AVS/AI			
	Objet du Conseil fédé	ral <u>24.070</u> . Loi fé	dérale sur les prestations complémentaires à l'AVS/AI (Prestations d'aide et d'assistance à domicile). Modification.	
	CN	19.12.2024	<u>Décision modifiant le projet</u> . Le CN a surtout apporté des précisions sur certaines dispositions du projet de modification de la loi sur les PC AVS/AI. Concernant les dépenses reconnues, il propose notamment :	
AVS/AI			<ul> <li>de limiter le supplément à 12'840 francs lorsque la location d'un appartement permet la circulation d'une chaise roulante et que plusieurs personnes ayant droit à ce supplément vivent dans l'appartement concerné;</li> </ul>	
PC AV			de porter à 6'000 francs (au lieu des 3'240/3'180 francs prévus dans le projet) le supplément destiné aux personnes ayant droit à une contribution d'assistance (au sens de la LAI) nécessitant une assistance de nuit et mettant une chambre à disposition à cet effet.	
ā			<ul> <li>Par ailleurs, en cas de décès d'un bénéficiaire ayant résidé dans un home ou un hôpital (en permanence ou pour une période de plus de trois mois), le CN a précisé qu'il appartiendrait aux cantons de décider s'ils souhaitent compenser l'intégralité du mois sans décompter les jours non facturés par l'établissement. L'objet est transmis au CE.</li> </ul>	
	CF	13.09.2024	Message.	
	Objet du CF	13.09.2024	Objet du Conseil fédéral <u>24.070</u> . Loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS/AI (Prestations d'aide et d'assistance à domicile). Modification.	

	Primes d'assurance	ce-maladie : p	ropositions visant à baisser leur montant
	Motion 24.3636 Friedli	. Adapter la franc	chise minimale aux conditions réelles.
	CE	26.09.2024	Adoption. L'objet est transmis au CN.
	Motion	13.06.2024	Motion 24.3636 Friedli. Adapter la franchise minimale aux conditions réelles.
	Motion 24.3608 Gutjah	r. Adapter la frai	nchise minimale aux conditions réelles.
	CN	16.12.2024	Adoption. L'objet est transmis au CE.
	CN	27.09.2024	Discussion reportée.
die	Motion	13.06.2024	Motion 24.3608 Gutjahr. Adapter la franchise minimale aux conditions réelles.
Assurance-maladie	Initiative parlementaire 23.466 Michaud Gigon. Un gel des primes maladie s'impose.		
Ce-I	CN	18.12.2024	Refus de donner suite. L'objet est liquidé.
ıran	CSSS-N	15.08.2024	Rapport.
Assı	lv. pa.	29.09.2023	Initiative parlementaire 23.466 Michaud Gigon. Un gel des primes maladie s'impose.
`	Motion 23.3920 Weichelt. Assurance-maladie. Mettre fin au système antisocial de la prime par tête.		
	CF	30.08.2023	Propose le rejet de la motion.
	Motion	16.06.2023	Demande à ce que les primes LAMal soient fixées en fonction du revenu et de la fortune
	Initiative cantonale 23.319 Genève. Pour une caisse-maladie publique cantonale unique à Genève.		
	CE	10.12.2024	Refus de donner suite. L'objet est transmis au CN.
	CSSS-E	07.10.2024	Rapport.
	lv. ct.	17.10.2023	Initiative cantonale 23.319 Genève. Pour une caisse-maladie publique cantonale unique à Genève.

	Initiative parlementaire	e <u>22.497</u> Hurni. P	our en finir avec la publicité effectuée sur le dos des assurés!
adie	CN	17.12.2024	Refus de donner suite. L'objet est liquidé.
mala	CSSS-CN	18.10.2024	Rapport.
9	CSSS-CE	26.08.2024	N'approuve pas la décision de la CSSS-CN.
Iran	CSSS-CN	23.02.2024	Donner suite.
Assurance-maladie		07.12.2023	L'objet est repris.
٩	lv. pa.	15.12.2022	Initiative parlementaire 22.497 Hurni. Pour en finir avec la publicité effectuée sur le dos des assurés!
	Assurance-vieilles	sse et surviva	nts
	Motion 24.3221 Stark.	Pour le verseme	nt de la 13e rente AVS une fois par an.
	CN	20.12.2024	Adoption. L'objet est transmis au CF.
	CSSS-CN	07.11.2024	Rapport.
	CE	04.06.2024	Adoption. L'objet est transmis au CN.
prof.	Motion	14.03.2024	Motion 24.3221 Stark. Pour le versement de la 13e rente AVS une fois par an.
Prévoyance p	Objet du Conseil fédér	ral <u>24.073</u> . Mise e	en œuvre et financement de l'initiative pour une 13e rente AVS.
yaı	CE	04.12.2024	Décision conforme au projet. L'objet est transmis au CN.
) §	CF	07.11.2024	Projet 1 - Loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) (Mise en oeuvre de la 13e rente de vieillesse).
F	CF	16.10.2024	Message.
S	Objet du CF	22.08.2024	Objet du Conseil fédéral 24.073. Mise en œuvre et financement de l'initiative pour une 13e rente AVS.
AVS	Initiative parlementaire	e <u>21.511</u> Kamerz	in. Egalité pour les veuves et les veufs dès que le dernier des enfants atteint l'âge de 18 ans.
	CN	27.05.2024	Donner suite. L'objet passe au CE.
	CSSS-E	18.04.2023	Ne pas donner suite.
	CSSS-N	06.08.2024	Donner suite.
	CSSS-N	11.04.2024	Rapport.
	Iv. pa.	13.12.2021	Initiative parlementaire 21.511 Kamerzin. Egalité pour les veuves et les veufs dès que le dernier des enfants atteint l'âge de 18 ans.

	Motion <u>24.3004</u> CSSS-	N. Suppression	des rentes pour enfants et augmentation simultanée des prestations complémentaires pour les parents avec obligation d'entretien.	
	CN	07.03.2024	Adoption. L'objet passe au CE.	
prof.	CF	21.02.2024	Propose de rejeter la motion.	
	Motion	18.01.2024	Motion 24.3004 CSSS-N. Suppression des rentes pour enfants et augmentation simultanée des prestations complémentaires pour les parents	
yar			avec obligation d'entretien	
Prévoyance	Postulat 20.4449 Feri.	Supprimer les in	égalités de traitement entre veufs et veuves.	
<u> </u>	CF	23.10.2024	Message relatif à la modification de la LAVS.	
AVS	CN	05.05.2021	Adoption. L'objet est transmis au CF.	
•	CN	19.03.2021	Discussion reportée.	
	Postulat	10.12.2020	Postulat 20.4449 Feri. Supprimer les inégalités de traitement entre veufs et veuves.	
	Assurance-invalid	ité		
	Motion <u>23.3808</u> Von Fa	lkenstein. Accél	lérer la procédure Al et garantir la sécurité financière des assurés durant celle-ci.	
	CN	25.09.2024	Adoption. L'objet est transmis au CE.	
autres	Motion	15.06.2023	Motion 23.3808 Von Falkenstein. Accélérer la procédure AI et garantir la sécurité financière des assurés durant celle-ci.	
- aut	Motion 24.3226 Hurni. Pour des centres nationaux d'expertises médicales indépendantes.			
<u>es</u>	CE	04.06.2024	Transmise à la commission compétente (CSSS-E) par le CE pour examen préalable.	
sociales	Motion	14.03.2024	Motion 24.3226 Hurni. Pour des centres nationaux d'expertises médicales indépendantes.	
	Assurance-chômage			
ssurances	Motion 24.3653 Wasse	rfallen. Femmes	enceintes au travail. Combler les lacunes, protection de la maternité pour toutes les travailleuses.	
nss	CE	23.09.2024	<u>Transmis à la commission compétente</u> pour examen préalable.	
<	Motion	13.06.2024	Motion 24.3653 Wasserfallen. Femmes enceintes au travail. Combler les lacunes, protection de la maternité pour toutes les travailleuses.	
	Motion <u>24.3581</u> Gapan	y. Pour un verse	ement simplifié des indemnités pour intempéries lors des jours de forte chaleur.	
	CE	23.09.2024	Adoption. L'objet est transmis au CN.	
	Motion	12.06.2024	Motion 24.3581 Gapany. Pour un versement simplifié des indemnités pour intempéries lors des jours de forte chaleur.	

	Initiative parlementaire	20.406 Silberso	chmidt. Les entrepreneurs qui versent des cotisations à l'assurance-chômage doivent être assurés eux aussi contre le chômage.
	CE	16.09.2024	Renvoi à la commission.
က္ဆ	CN	13.06.2024	<u>Décision conforme au projet</u> . L'objet est transmis au CE.
utres	CF	10.04.2024	Avis.
- a	CF	22.02.2024	Rapport.
les	CN	28.09.2023	Prorogation du délai imparti jusqu'à la session d'automne 2025.
sociales	CSSS-E	31.08.2021	Adhésion.
-	CSSS-N	18.08.2023	Communiqué de presse.
Ass	CSSS-N	03.07.2023	Rapport.
	CSSS-N	05.11.2020	Donner suite.
	Iv. pa.	12.03.2020	Initiative parlementaire 20.406. Les entrepreneurs qui versent des cotisations à l'assurance-chômage doivent être assurés eux aussi contre le chômage.

	Proches aidants – s	soins de long	gue durée	
	Initiative parlementaire 12.409 Lohr. Contribution d'assistance. Rémunération des prestations d'aide fournies par des proches			
	CN	28.09.2023	Prorogation du délai imparti jusqu'à la session d'automne 2025.	
	CSSS-E	09.08.2021	Adhésion.	
	CN	19.06.2015	Adhésion.	
	CE	16.03.2015	Suspension.	
	CSSS-N	24.05.2013	Donner suite.	
	lv. pa.	14.03.2012	Initiative parlementaire 12.409 Lohr. Contribution d'assistance. Rémunération des prestations d'aide fournies par des proches. Projet visant à modifier la LAI de telle sorte que les prestations d'aide fournies par des proches soient rémunérées à hauteur de 80 % au maximum, dans le	
			cadre de la contribution d'assistance.	
	Prise en charge extrafamiliale			
S	Initiative parlementaire	21.403 CSEC-N	. Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles.	
ille	CE	11.12.2024	Non-entrée en matière sur le projet 2. L'objet est transmis au CN.	
Familles	CE	11.12.2024	Divergences sur le projet 1. La nouvelle loi fédérale sur le soutien à l'accueil extrafamilial pour enfants et aux cantons dans leur politique d'encouragement de la petite enfance (LSAcc), proposée par la CSEC-CN, suscite des divergences sur plusieurs de ses dispositions. De manière générale, le CE propose notamment : de supprimer la participation de la Confédération aux frais supportés par les parents pour l'accueil extrafamilial pour enfants ; de supprimer le système d'aides financières qui pourraient être octroyés aux cantons et à des tiers sur la base de conventions-programmes visant le développement de l'accueil extrafamilial pour enfants ; de ne couvrir que l'offre de garde institutionnelle, excluant ainsi les autres formes d'accueil extrafamilial pour enfants. L'objet est transmis au CN.	
	CN	01.03.2023	<u>Décision conforme au projet 2.</u> Arrêté fédéral sur le soutien à l'accueil extrafamilial pour enfants et aux cantons dans leur politique d'encouragement de la petite enfance.	
	CN	01.03.2023	<u>Décision modifiant le projet 1</u> : Loi fédérale sur le soutien à l'accueil extrafamilial pour enfants et aux cantons dans leur politique d'encouragement de la petite enfance, LSAcc (Diminution du budget)	
	CF	15.02.2023	Avis du Conseil fédéral	
	CSEC-N	14.12.2022	Rapport.	
	CSEC-E	29.03.2021	Adhésion.	
	CSEC-N	18.02.2021	Décide d'élaborer un projet d'acte.	
	Iv. pa.	18.02.2021	Initiative parlementaire 21.403 CSEC-N. Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles. Il s'agit d'offrir un financement durable de l'accueil extra-familial pour les enfants.	

	Loi sur les étrange	ers et l'intégra	ation	
	Motion 24.3511 Friedli	. Pas de regroup	ement familial pour les personnes admises à titre provisoire.	
	CE	18.12.2024	Rejet. L'objet est liquidé.	
	CIP-CE	05.11.2024	<u>Rapport</u>	
	CE	25.09.2024	<u>Transmis à la commission compétente</u> pour examen préalable.	
	Motion	30.05.2024	Motion 24.3511 Friedli. Pas de regroupement familial pour les personnes admises à titre provisoire.	
	Motion <u>24.3057</u> UDC.	Pas de regroupe	ment familial pour les personnes admises à titre provisoire.	
	CE	18.12.2024	Rejet. L'objet est liquidé.	
	CIP-CE	05.11.2024	Rapport.	
	CN	24.09.2024	Adoption. L'objet est transmis au CE.	
	Motion	28.02.2024	Motion 24.3057 UDC. Pas de regroupement familial pour les personnes admises à titre provisoire.	
on	Initiative parlementaire 23.468 Aeschi. Taxe d'entrée sur le territoire suisse pour les étrangers.			
Migration	CN	18.12.2024	Refus de donner suite. L'objet est liquidé.	
Mig	CIP-CN	24.10.2024	Rapport.	
	CIP-CN	05.09.2024	Propose de ne pas donner suite.	
	lv. pa.	28.09.2023	Initiative parlementaire 23.468 Aeschi. Taxe d'entrée sur le territoire suisse pour les étrangers.	
	Initiative parlementaire 20.451 Marti. La pauvreté n'est pas un crime.			
		21.11.2024 –	Procédure de consultation. L'avant-projet de la CIP-CN représente une codification de la jurisprudence actuelle et n'accorde pas de protection	
		14.03.2025	générale du permis de séjour aux personnes étrangères résidant depuis longtemps en Suisse et qui se retrouvent à l'aide sociale.	
	CE	12.06.2023	Adhésion le 12.06.2023 par le CE. Un projet de loi doit être élaboré par la CIP-N	
	CIP-E	21.02.2023	Rapport.	
	CN	21.09.2022	Donné suite. L'initiative passe au Conseil des Etats.	
	CIP-N	01.07.2022	Rapport.	
	CIP-E	16.11.2021	Ne pas donner suite.	
	CIP-N	27.05.2021	Donné suite.	
	lv. pa.	18.06.2020	20.451 Marti. La pauvreté n'est pas un crime. Interdire la révocation des autorisations de séjour ou d'établissement, en raison d'un recours à l'aide sociale, pour les personnes ayant séjourné plus de 10 ans en Suisse et qui ne sont pas responsables de leur indigence.	

	Initiative parlementaire	e <u>19.464</u> Barrile.	Regroupement familial. Supprimer toute discrimination subie en raison du droit interne.	
	CE	10.09.2024	Ne pas entrer en matière. L'initiative passe en commission du Conseil national.	
	CN	10.06.2024	Décision modifiant le projet.	
	CF	23.08.2023	Avis.	
	CF	22.06.2023	Rapport.	
	CIP-E	25.06.2021	Donné suite.	
	CN	08.06.2021	Donné suite. L'initiative passe au Conseil des Etats.	
_	CIP-CN	15.04.2021	Rapport.	
Migration	CIP-CE	09.11.2020	Ne pas donner suite.	
ligra	CIP-CN	13.08.2020	Donné suite.	
Σ	lv. pa.	21.06.2019	19.464 Barrile. Regroupement familial. Supprimer toute discrimination subie en raison du droit interne.	
	Objet du CF <u>22.067</u> . LEI. Admission facilitée pour les étrangers titulaires d'un diplôme d'une haute école suisse			
	CN	19.12.2023	Adhésion au renvoi au Conseil fédéral.	
	CE	12.09.2023	Renvoi au Conseil fédéral.	
	CE	05.06.2023	Renvoi à la commission.	
	CN	16.03.2023	Décision modifiant le projet.	
	Objet du CF	19.10.2022	Objet du CF <u>22.067</u> . Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration. Admission facilitée pour les étrangers titulaires d'un diplôme d'une haute école suisse ( <u>FF 2022 2707</u> )	

	Asile				
	Motion 24.3456 Gredig. Statut S. Créer des incitations à l'emploi et des perspectives d'avenir.				
	CE	18.12.2024	Rejet. L'objet est liquidé.		
	CIP-CE	15.10.2024	Rapport.		
	CN	24.09.2024	Adoption. L'objet est transmis au CE.		
Migration	Motion	17.04.2024	Motion 24.3456 Gredid. Statut S. Créer des incitations à l'emploi et des perspectives d'avenir.		
	Motion 24.3378 Friedli. Limiter le statut S aux personnes qui ont réellement besoin de protection.				
	CN	02.12.2024	Adoption partielle (point 1 – limiter le statut S aux personnes ont le dernier lieu de résidence se trouvait dans des régions ukrainiennes entièrement ou partiellement occupées par la Russie ou dans lesquelles des combats plus ou moins intenses sont en cours - adopté : point 2 - retirer le statut S aux personnes dont le dernier lieu de résidence se trouvait dans des régions ukrainiennes sous contrôle ukrainien où les combats ne sévissent pas - et 3 – retirer le statut S aux ressortissants non ukrainiens, à l'exception des réfugiés reconnus par l'Ukraine - rejetés). L'objet est transmis au CF.		
	CIP-CN	15.11.2024	Rapport.		
	CE	12.06.2024	Adoption. L'objet est transmis au CN.		
	Motion	15.03.2024	Motion 24.3378 Friedli. Limiter le statut S aux personnes qui ont réellement besoin de protection		

Politique du logement				
Initiative parlementaire 23.465 Suter. Encourager la construction de logements d'utilité publique en accordant un droit de préemption aux communes.				
CN	18.12.2024	Refus de donner suite. L'objet est liquidé.		
CER-N	18.12.2024	Rapport.		
Iv. Pa.	29.09.2023	Initiative parlementaire 23.465 Suter. Encourager la construction de logements d'utilité publique en accordant un droit de préemption aux communes. Cet objet parlementaire s'inscrit dans le contexte de la raréfaction de plus en plus présente de logements abordables, les familles e les personnes âgées ayant de plus en plus de difficulté de trouver à se loger.		
Motion 23.3366 Bulliard-Marbach. Stratégie nationale en matière d'accompagnement et de logement dans les domaines de la vieillesse et du handicap.				
CN	11.09.2024	Adoption. L'objet est transmis au CE.		
Motion	17.03.2023	Motion 23.3366 Bulliard-Marbach. Stratégie nationale en matière d'accompagnement et de logement dans les domaines de la vieillesse et du handicap.		
Droit du travail				
Motion <u>24.3820</u> CER-I	N. Renforcer la pr	rotection de la santé des ouvrières et des ouvriers de la construction, prolonger les délais en cas de vagues de chaleur.		
CN	18.12.2024	Adoption. L'objet est transmis au CE.		
CF	16.10.2024	Propose le rejet de la motion.		
Motion	19.08.2024	Motion 24.3820 CER-N. Renforcer la protection de la santé des ouvrières et des ouvriers de la construction, prolonger les délais en cas de vagues de chaleur.		
Motion <u>24.3342</u> Gysin. Garantir le droit à l'indisponibilité pendant le temps libre.				
CN	12.12.2024	Rejet. L'objet est liquidé.		
Motion	15.03.2024	Motion 24.3342 Gysin. Garantir le droit à l'indisponibilité pendant le temps libre.		
Objet du Conseil fédéral 24.047 Organisation internationale du Travail. Convention no 191, reconnaissance d'un milieu de travail sûr et salubre.				
CN	18.12.2024	Renvoi au Conseil fédéral. Le CN demande un rapport complémentaire pour savoir quelles dispositions de la Convention no 191 de l'OIT sont		
		directement applicables et lesquelles le sont indirectement. Le CN demande également qu'une procédure ordinaire de consultation soit menée. L'objet est transmis au CE.		
Objet du CF	15.05.2024	Objet du Conseil fédéral <u>24.047</u> Organisation internationale du Travail. Convention no 191. Cette convention vise à la reconnaissance d'un « milieu de travail sûr et salubre » comme principe et droit fondamental au travail de l'OIT. <u>Message</u> du CF.		

CN	12.12.2023	Adhésion. L'objet est renvoyé au Conseil fédéral.		
CE	25.09.2023	Renvoi au Conseil fédéral. Le CE demande un rapport complémentaire pour savoir quelles dispositions de la Convention no 190 de l'OIT sont directement applicables et lesquelles le sont indirectement. Par ailleurs, le CE demande qu'une procédure de consultation publique soit menée.		
CN	12.12.2022	<u>Divergences</u> . Le CN propose d'entrer en matière et d'adhérer au projet.		
CE	19.09.2022	Ne pas entrer en matière.		
CF	18.05.2022	Message concernant l'approbation de la convention no 190 de l'Organisation internationale du Travail concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail et Rapport sur la déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail.		
18.455 Initiative parlementaire Grossen. Accorder la qualité de personne exerçant une activité lucrative indépendante en tenant compte de la volonté des parties.				
	01.07.2024– 30.11.2024	Procédure de consultation. L'avant-projet de loi fédérale sur la modification de règles du droit des assurances sociales applicables aux personnes exerçant une activité lucrative indépendante propose de modifier la LPGA ainsi que la LAVS, notamment en y intégrant les critères de la subordination organisationnelle et du risque entrepreneurial. Le critère de l'accord écrit passé entre les parties, soit le contrat, serait également inscrit dans la loi.		
CSSS-N	21.06.2024	Communiqué de presse.		
CE	12.06.2023	Adhésion. Un projet de loi doit être élaboré par la CSSS-N		
CSSS-E	18.04.2023	Rapport.		
CN	14.09.2022	Donné suite		
CSSS-N	19.05.2022	Rapport		
CSSS-E	10.11.2021	Ne pas donner suite		
CSSS-N	15.11.2019	Donné suite		
lv. pa	27.09.2018	18.455 Initiative parlementaire Grossen. Accorder la qualité de personne exerçant une activité lucrative indépendante en tenant compte de la volonté des parties. Le statut d'indépendant ne doit plus être déterminé par les tribunaux ou les autorités d'exécution, mais également par la volonté des parties contractantes.		

	16.442 Initiative parlementaire Dobler. Les employés de start-up détenant des participations dans l'entreprise doivent être libérés de l'obligation de saisir leur temps de travail.				
	CN	27.09.2024	Prolongation de délai jusqu'à la session d'automne 2026.		
	Services du Parl.	29.08.2023	Publication de propositions dans la <u>FF 2023 2217</u>		
	CN	30.09.2022	Prolongation de délai jusqu'à la session d'automne 2024.		
	CER-N	05.05.2022	Rapport.		
	CER-E	21.08.2020	Adhésion.		
	CN	07.05.2019	Donné suite.		
	CER-N	26.02.2019	Rapport.		
	CER-E	22.01.2018	Ne pas donner suite.		
	CER-N	20.02.2017	Donné suite.		
	lv. pa	09.06.2016	16.442 Initiative parlementaire Dobler.		
mes	Motion 21.3944 Hess. Stop aux promesses faites du bout des lèvres. À travail égal, salaire égal.				
thè	CN	04.05.2023	Adoption. L'objet passe au CE.		
Autres thèmes	CF	08.09.2021	Propose de rejeter la motion.		
	Motion	18.06.2021	Motion 21.3944 Hess. Stop aux promesses faites du bout des lèvres. À travail égal, salaire égal. Le CF est chargé de prévoir des sanctions en cas de non-respect de la norme constitutionnel prévoyant un salaire égal pour un travail égal (art. 8 al. 3 Cst.).		
	Endettement				
	Motion 23.3366 Bulliard-Marbach. Stratégie nationale en matière d'accompagnement et de logement dans les domaines de la vieillesse et du handicap.				
	CN	12.09.2024	Adoption. L'objet est transmis au CE.		
	Motion	04.05.2023	Motion 23.3554 Maitre. Encadrer et plafonner les frais des sociétés de recouvrement.		
	Initiative parlementaire 22.400 CAJ-N et 22.401 CAJ-N. Possibilité de ne pas communiquer les inscriptions dans le registre des poursuites au-delà d'une année.				
	CN	12.09.2024	Décision conforme au projet. Les objets sont transmis au CE.		
	CAJ-N	02.05.2024	Rapport.		
	CAJ-E	29.03.2022	Adhésion.		
	Iv. Pa.	14.01.2022	Initiative parlementaire 22.400 CAJ-N. Possibilité de ne pas communiquer les inscriptions dans le registre des poursuites au-delà d'une année.		

	Initiative parlementaire 18.430 Hêche. Pour une meilleure coordination et une amélioration des procédures de désendettement des particuliers.				
	CE	20.12.2023	Prolongation du délai jusqu'à la session d'hiver 2025.		
	CAJ-N	12.10.2023	Rapport		
	CAJ-E	11.11.2021	Rapport.		
	CAJ-N	14.11.2019	Donner suite.		
	CAJ-E	17.05.2019	Donner suite.		
thèmes	Iv.pa.	11.06.2018	Demande une meilleure coordination et une amélioration des procédures de désendettement des particuliers contenues dans la Loi sur la poursuite pour dettes et la faillite.		
Autres thè	Lutte contre le travail au noir				
	Motion 24.3202 Candinas. Améliorer les possibilités de lutte contre les abus prévues par la loi contre le travail au noir.				
	CN	26.09.2024	Adoption. L'objet est transmis au CE.		
	Motion	14.03.2024	Motion 24.3202 Candinas. Améliorer les possibilités de lutte contre les abus prévues par la loi contre le travail au noir.		
	Assurance perte de gain en cas de maladie				
	Motion 21.4209 Romano. Assurance perte de gain obligatoire en cas de maladie.				
	CN	14.09.2023	Adoption. L'objet passe au CE.		
	CF	24.11.2021	Propose de rejeter la motion.		
	Motion	30.09.2021	Motion 21.4209 Romano. Assurance perte de gain obligatoire en cas de maladie.		

### Archives des objets adoptés et liquidés/terminés

# >> Pour accéder aux archives des objets, cliquez sur le thème souhaité en bleu (redirection vers le site de l'Artias)

#### Aide sociale

- Conséquences des inégalités en Suisse
- Etat de l'aide sociale
- Imposition de l'aide sociale
- Interdire le recours à l'aide sociale pour les étrangers qui arrivent en Suisse
- Jeunes adultes à l'aide sociale
- Loi-cadre relative à l'aide sociale
- Naturalisation facilitée pour les mineurs à l'aide sociale
- Pauvreté
- Revenu de base inconditionnel

#### \* Assurances sociales:

- Assurance-chômage
- Assurance-invalidité
- Assurance-maladie
- Assurance maternité (voir sous Famille)
- Assurance-vieillesse et survivants
- Prestations complémentaires
- Prévoyance professionnelle
- Prestations transitoires pour les chômeurs âgés

#### \* Assurance - généralités :

- Loi sur la partie générale du droit des assurances sociales
- Programme de stabilisation 2017-2019 (LPGA)

#### Autres thèmes :

- Bourses d'études
- Code civil (successions en lien avec les thèmes traités par l'Artias)
- Crédit à la consommation
- Droit du travail
- Endettement
- Formation : compétences de base
- Loi Covid-19
- Loi sur le contrat d'assurance
- Loi sur l'égalité
- Loi sur les marchés publics
- Lutte contre le travail au noir
- Politique du logement
- Pouvoir d'achat
- Numérique

#### \* Familles:

- Accueil extra-familial
- Allocations familiales
- Assurance maternité
- Congé de paternité
- Entretien de l'enfant
- Frais de garde
- Proches aidants soins de longue durée

#### Migration:

- Admissions provisoires
- Asile
- Examen global des sans-papiers
- Interdire le recours à l'aide sociale pour les étrangers qui arrivent en Suisse
- Libre circulation des personnes
- Loi sur les étrangers et l'intégration
- Renvoi des criminels étrangers

#### **IMPRESSUM ARTIAS**

**Publication** 

Uniquement en ligne Accès libre Reproduction autorisée en citant la source

### Mise en page et gestion web

Sonia Frison

Rédaction

Camille Zimmermann

Lectorat

Paola Stanić et Sonia Frison

**Editrice** Artias

Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale Rue des Pêcheurs 8 1400 Yverdon-les-Bains

Tél. 024 557 20 66

info@artias.ch www.artias.ch www.guidesocial.ch LinkedIn